

/!\ Tous les champs grisés sont à remplir obligatoirement /!

Table des matières :

I - Dispositions générales :.....	2
II - Avis d'échéances :.....	2
III - Montant du prélèvement :	2
IV - Changement de compte bancaire :.....	2
V - Changement d'adresse :	3
VI - Renouvellement du contrat de prélèvement automatique mensuel :.....	3
VII - Echéances impayées :.....	3
VIII - Fin de contrat :	3
IX - Renseignements, réclamations, difficultés de paiement, recours :.....	3

Contrat relatif au paiement des produits de la restauration scolaire et de la garderie :

Entre

Demeurant

dont la résidence concernée est située (adresse)

Et la Mairie de MIGNIERES, représentée par son Maire, agissant en vertu de la délibération portant règlement de la mensualisation des factures de Restauration scolaire et de Garderie.

Il est convenu ce qui suit :

I - Dispositions générales :

Les factures de restauration scolaire et garderie peuvent être réglées par **prélèvement mensuel**, pour les parents ayant souscrit un contrat de mensualisation.

Adhésion : pour l'année 2022-2023, vous devez retourner votre demande **avant le 21 juin 2022**.

II - Avis d'échéances :

Pour la Restauration scolaire, les parents optant pour le prélèvement automatique recevront un avis d'échéances indiquant le montant et la date des prélèvements.

III - Montant du prélèvement :

Chaque prélèvement représente un montant égal pour la Restauration scolaire, au forfait souscrit lors de l'inscription de votre enfant, à l'exception de la dernière facture sur laquelle apparaissent les éventuelles régularisations.

Concernant la garderie le montant correspond au nombre de jours de présence par enfant.

IV - Changement de compte bancaire :

Les parents qui changent de numéro de compte bancaire, d'agence, de banque ou de banque postale, doivent se procurer un nouvel imprimé de demande d'autorisation de prélèvement auprès du secrétariat de la Mairie ou par courriel periscolaire@ville-mignieres.fr.

Il conviendra de le remplir et de le retourner, accompagné **du nouveau relevé d'identité bancaire ou postal** à la Mairie, 5 Place des Granges 28630 MIGNIERES.

Si l'envoi a lieu avant le 10 du mois, le prélèvement aura lieu sur le nouveau compte.

Dans le cas contraire, la modification interviendra un mois plus tard.

Adresse postale : Maire de Mignières - 5 place des Granges - 28630 MIGNIÈRES

Tél. : 02 37 26 46 06

Courriel : periscolaire@ville-mignieres.fr

V - Changement d'adresse :

Les parents qui changent d'adresse doivent avertir sans délai le secrétariat de la Mairie.

VI - Renouvellement du contrat de prélèvement automatique mensuel :

Sauf avis contraire des parents, le contrat de prélèvement est automatiquement reconduit l'année suivante. Les parents établissent une nouvelle demande uniquement lorsqu'ils ont dénoncé leur contrat et qu'ils souhaitent revenir au prélèvement automatique pour l'année suivante.

VII - Echéances impayées :

Si un prélèvement ne peut être effectué sur le compte des parents, il ne sera pas automatiquement représenté.

VIII - Fin de contrat :

Il sera mis fin automatiquement au contrat de prélèvement après deux rejets consécutifs. Il appartiendra aux parents de renouveler le contrat l'année suivante, s'ils le désirent.

Les parents qui souhaitent mettre fin au contrat, en informent le secrétariat de la Mairie par lettre simple, avant le 15 juillet de l'année scolaire en cours.

IX - Renseignements, réclamations, difficultés de paiement, recours :

Toute demande concernant le décompte de la facture ou contestation amiable est à adresser au secrétariat de la Mairie par courriel periscolaire@ville-mignieres.fr ou par courrier au 5 Place des Granges 28630 MIGNIERES.

En vertu de l'article L 1617.5 du code général des collectivités territoriales, les parents peuvent, dans un délai de deux mois suivant réception de la facture, contester la somme en saisissant directement la Mairie de MIGNIERES.

En cochant cette case, je soussigné(e)

_____ ,

- ✓ déclare avoir pris connaissance de l'ensemble du règlement financier,
- ✓ certifie l'exactitude des informations renseignées pour le contrat de prélèvement automatique,
- ✓ donne mon accord pour le prélèvement mensuel.

Fait à _____ ,

Le (JJ/MM/AAAA) _____

Signature : _____

Adresse postale : Maire de Mignières - 5 place des Granges - 28630 MIGNIÈRES

Tél. : 02 37 26 46 06

Courriel : periscolaire@ville-mignieres.fr

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA
Référence unique du mandat

type de contrat :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la Trésorerie Chartres Métropole à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Trésorerie Chartres Métropole.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Identifiant créancier SEPA

FR 30 ZZZ 832991

Désignation du titulaire du compte à débiter

NOM, Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Désignation du créancier

Trésorerie Chartres Métropole.

8 impasse du Quercy

28110 LUCE

Pour le compte de la Mairie de MIGNIERES

Désignation du compte à débiter

Identification Internationale (IBAN) :

Identification Internationale de la banque (BIC) :

Type de paiement :

Paiement récurrent / répétitif Paiement ponctuel (*)

(*) choisir une réponse obligatoirement

Signé à :

Le (JJ/MM/AAAA) :

Signature :

Désignation du tiers débiteur pour le compte duquel le paiement est effectué (si différent du débiteur lui-même et le cas échéant) :
NOM du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel : En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la **Trésorerie Chartres Métropole**. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglevi le différent directement avec la **Trésorerie Chartres Métropole**.